



SELVANS

Arbre & Forêt,
la valeur durable de votre patrimoine

PROPRIETE DE M. DUCRAY

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-328 / COMMUNE DE CHATENAY (71)

Vente d'une coupe rase de douglas et d'une coupe d'extraction de bois secs

Les arbres inventoriés sont marqués de points ou traits rouges

Superficie de la coupe : 3 ha

Parcelles : **Coupe rase : A 229p + A 254 / Extraction : A 249, 250, 253**

Certification PEFC N ° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre →		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	Total arbres	Volume sous écorce		Volume moyen			
Essence ↓																		
Coupe rase	Douglas	2	5	51	208	273	173	74	20	5	2	813	1 210,10	m ³	1,49	m ³		
	Bordure				2	3	5	6	2		1	19	34,90	m ³	1,84	m ³		
	Sec			2	6	6	2					16	17,10	m ³	1,07	m ³		
Extraction de Sec		2	8	12	15	3						40	27,40	m ³	0,69	m ³		
												888	1 289,50	m³	1,45	m³		

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 78 52 66 04

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 mars 2023

Distance moyenne de débardage : 400mètres par le pré 256 (indemnité probable)

Place de dépôt : sur la parcelle A 229p

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

